



Pension alimentaire et saisie attribution sur compte bancaire

Par **Angie13**, le **24/10/2010** à **11:21**

Bonjour,
j'aimerais savoir comment cela se passe lorsqu'on est saisi sur le compte et qu'il est bloqué, alors qu'une pension alimentaire doit y être prélever chaque mois.
Le fait d'être rejeté, peut t'on se retourner contre moi, pour non paiement.

Et j'ai également fait un chèque (le 18/10) pour la taxe d'habitation émis avant la saisie sur compte (le 22/10), les impôts pourront ils être crédités sachant que la date butoire du paiement est le 15/11.

C'est urgent, merci beaucoup.

Par **amajuris**, le **25/10/2010** à **11:43**

bjr,
le fait que votre compte bancaire soit bloqué (provisoirement) suite à une saisie attribution n'empêche pas que les autres créanciers doivent être payés normalement par un autre moyen.
ils ne sont pas concernés par le blocage de votre compte. vous pouvez demander à vos créanciers un peu de patience.
cette saisie attribution faisant suite à un jugement, vous deviez savoir que cela devait arriver et prendre vos dispositions
cdt

Par **Angie13**, le **25/10/2010** à **15:10**

Merci pour votre réponse mais comment faire, pour la pension nous n'avons pas les moyens. Mon seul salaire couvre déjà le loyer les charges et d'autres pensions alimentaires pour mes enfants.